

Talence, le 16 avril 2013

Vice –Présidence du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire

Ach.B/FL

Affaire suivie par :

Achille Braquelaire

☎ 05 40 00 84 11

☎ 05 56 80 08 37

a.braquelaire@presidence.u-bordeaux1.fr

**Le Vice-Président du Conseil des Etudes et
de la Vie Universitaire**

aux enseignants

Objet : Prévention de la fraude aux examens

Chers collègues,

Nous avons mis en place à l'occasion de la session d'examens d'automne une nouvelle procédure destinée à lutter contre la fraude et formalisée par une charte adoptée par le conseil d'administration le 20 novembre 2012 (<http://www.u-bordeaux1.fr/examens>).

La réussite de cette action repose conjointement sur la crédibilité du dispositif de surveillance et de sanction, et sur une information efficace auprès des étudiants, à la fois en ce qui concerne la réglementation et les risques qu'ils encourent s'ils sont surpris en situation de fraude ou de tentative de fraude.

Pour votre information, suite à la dernière session d'examens, 11 étudiants ont été reçus en commission disciplinaire dans le courant du mois de mars, ce qui s'est traduit par dix exclusions fermes et une exclusion avec sursis de l'établissement, pour une durée allant de cinq mois à un an. Outre l'annulation de l'épreuve, les étudiants exclus se trouvent privés de tous les droits et prérogatives que leur conférait leur statut d'étudiant (possibilité de se présenter à la seconde session d'examen, possibilité de faire un stage conventionné, bourses du CROUS, accès à l'ENT et aux centres de ressource et bibliothèques, etc.).

Afin de renforcer le caractère préventif de cette action et de dissuader autant que faire se peut les étudiants qui seraient tentés de tricher de le faire, la campagne de sensibilisation engagée au premier semestre se poursuit dans sa seconde phase pour ce semestre de printemps, avec un affichage à l'entrée des amphithéâtres doublé d'un courrier adressé à l'ensemble de la communauté étudiante, les informant des sanctions prises par la commission disciplinaire et de leurs conséquences.

Il est donc important que ce message soit également relayé par les présidents de séance avant le début de chaque épreuve. À cet effet sera disponible dans les salles d'examen une note récapitulant les informations à communiquer aux étudiants avec les consignes à suivre pour ne pas se retrouver en situation de fraude ou de tentative de fraude, mais aussi un rappel des sanctions encourues et de la jurisprudence Bordeaux 1.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans l'organisation optimale de ces opérations et la réussite de ce dispositif.

Achille BRAQUELAIRE



Copie :

Madame la DGS adjointe de la DEVUIP

Monsieur le Directeur de la DSG.

